

PROVINCE DE QUÉBEC

A V I S P U B L I C

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné,
Greffier trésorier de la susdite municipalité QUE :

Lors d'une séance tenue le 12 février 2024 le conseil de la municipalité de Sainte-Sabine a adopté le règlement
2023-12-439 intitulé :

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-12-439 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO
2016.08.379 INTITULÉ RÈGLEMENT RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET
D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE, AFIN D'ASSURER UN MEILLEUR
ENCADREMENT DES DÉVELOPPEMENTS RÉSIDENTIELS**

La résolution no 143-0324 pour l'émission du certificat de conformité par la MRC de Brome-Missisquoi a été adoptée à la séance du 19 mars 2024. Le présent règlement entre en vigueur à la date de délivrance du certificat de conformité émis par la MRC, soit le 27 mars 2024, tel que prévu par la loi.

**Toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement au bureau
de la municipalité.**

Donné à Sainte-Sabine ce 5^e jour d'avril 2024.

Chantal St-Germain
Directrice générale et
greffière-trésorière